



CTL du 27 septembre 2013

Déclaration des élu-e-s CGT

Licenciements dans le privé, suppressions d'emplois, gel des salaires et du point d'indice dans la Fonction Publique, nouvelles attaques contre les retraites : il faut stopper l'austérité !

La participation de 370 000 salariés à près de 200 rassemblements et manifestations le 10 septembre démontre que les salariés ne se résignent pas à la baisse des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout nouveau recul.

Si le projet actuel n'est plus tout à fait celui qui avait été annoncé dans un premier temps (remise en cause du calcul des pensions sur le salaire versé les six derniers mois, augmentation de la CSG), c'est principalement en raison du rejet de ces mesures et l'annonce des mobilisations de cette rentrée.

Le projet de loi a été rendu public au conseil des ministres le 18 septembre 2013 : il prévoit l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans en 2035, la mise en place d'un conseil de surveillance de 5 personnalités pour préparer de nouveaux reculs des droits, il vise notamment à « simplifier la gouvernance » des régimes des retraites avec, notamment, le Code des pensions (fonctionnaires) toujours dans le collimateur pour satisfaire aux exigences de l'Union Européenne...

La promesse a été faite au MEDEF de baisser le « coût du travail » avec le transfert des cotisations famille payées par les seuls employeurs vers l'impôt : CSG, taxes environnementales ou des taxes comme la taxe tabac.

Ce projet de loi doit être combattu et la CGT Finances Publiques 35 mettra tout en œuvre pour le renforcement de la mobilisation.

A la DGFIP, suppressions d'emplois, postes vacants, restructurations, suppressions et fusions de services, travaux sur sites, restructurations immobilières, dégradation des conditions d'accueil du public, mises à mal des missions et des conditions de travail, remises en cause des règles de gestion : il faut stopper la démarche stratégique !

Déclinant la modernisation de l'action publique (MAP) et traduisant l'austérité à la DGFIP, le directeur général a rendu publique le 9 juillet sa démarche stratégique.

Or, le contexte dans lequel s'inscrit la démarche stratégique est la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (25 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

La CGT Finances Publiques condamne la démarche stratégique et exige son abandon.

Cette stratégie de « confiance » comme l'appelle M BEZARD c'est notamment une accélération de la liquidation de pans entiers des directions territoriales, les transferts aux directions régionales qui seront dotées de pouvoirs étendus, la dématérialisation généralisée, les concentrations du réseau, les pôles en tous genres, le travail à distance, le recul de l'accueil, la remise en cause des droits des agents sous couvert de réévaluation régulière.

Elle met en place une déconcentration des pouvoirs qui engendre plus de flexibilité dans l'application des réformes et une remise en cause du dialogue social. Ainsi, selon la DG, «les responsables territoriaux sont les mieux à même, dans un cadre managérial et un pilotage national précis, d'adapter le fonctionnement des services et de décliner les grandes orientations de la DGFIP en fonction du contexte, des réalités du terrain et du dialogue social engagé localement: organisation de la direction ou des services locaux, modalités concrètes d'exercice des missions, méthodes de travail, définition de priorités, horaires et modalités de réception du public.»

En procédant de la sorte, la DG refuse d'avoir un débat national sur les projets qu'elle porte et l'évolution du réseau à terme. Il s'agit bien d'un réel contournement du dialogue social national... Ainsi les tests engagés dans plusieurs directions notamment autour de SIP-CDIF, de SPF-Enregistrement ou de la fusion de plusieurs SIP, SIE, SPF présents sur les mêmes sites ont été pilotés sans que cela ne fasse l'objet du moindre examen en Comité Technique de Réseau.

A la DRFIP 35, dans un document préparatoire au CTL d'aujourd'hui intitulé "information sur l'adaptation du réseau de la DRFIP 35", vous nous annoncez la fermeture du service de publicité foncière de Vitré au 1er septembre 2014 et de la trésorerie de La Guerche au 1er janvier 2015.

Vous allez même plus loin puisque vous indiquez que, dans le cadre de la démarche stratégique, la fusion de services identiques implantés sur un même site notamment les SIE, les SIP ou les services de publicité foncière sont envisagées.

Nous déclarons d'ores et déjà notre totale opposition aux fermetures du service de publicité foncière de Vitré et de la trésorerie de La Guerche, comme nous combattons tous les projets qui vous n'ont pas encore été dévoilés

et qui contribueront à faire reculer le service public dans notre département et qui contribueront à la poursuite des suppressions d'emplois.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, les directions disposent notamment de la PALP (prime de performance des cadres). Le dispositif de la PALP est présenté à l'occasion de ce CTL, parmi les critères d'attribution de cette prime attribuée aux chefs de service, on peut citer " la compétence professionnelle au travers de la capacité de pilotage, de la qualité du dialogue professionnel, du soutien apporté aux équipes et l'implication dans la conduite du changement et le contrôle interne ". Cette prime peut être modulée entre 0 et 3143 euros par an, elle concerne les IP non comptables, les IDIV non comptables, les AFiPA « à titre personnel » (ex directeurs divisionnaires de fin de carrière).

Ce dispositif mérite d'être comparé aux mesures salariales pour la catégorie C envisagées par le gouvernement. Ce dernier a présenté deux mesures possibles pour le 1er janvier 2014, l'une ajoutant 3 ou 4 points d'indice à toute la grille, l'autre ajoutant plus de points en bas de grille (jusqu'à 7 à 8) mais un seul point en haut des échelles 4, 5 et 6. Cinq points d'indice seraient au 1er janvier 2015 de nouveau attribués à tous les échelons de la grille de la catégorie C.

Pour mesurer l'étendue de l'absence d'effort, il faut se rendre compte que le minimum Fonction publique augmentera obligatoirement de 3 ou 4 points au 1er janvier 2014, avec une inflation qui est prévue faible, de près de 1%.

Si on prend en compte la GIPA, garantie individuelle de pouvoir d'achat (à laquelle la CGT demeure hostile), on se rend compte que cet octroi de points d'indice revient largement à substituer une dépense à une autre. Pour percevoir la GIPA en 2013, il faut avoir acquis avec le passage d'échelon moins de 14 points d'indice depuis le 31 décembre 2008. C'est le cas de la majorité des agents de catégorie C des échelles 3, 4 et 5. Le blocage du point d'indice depuis juillet 2010, et son retard antérieur face à l'inflation, annule l'effet de progression de carrière de la grille, tout particulièrement pour la catégorie C. Transformer deux dépenses obligatoires, la hausse du minimum Fonction publique et la GIPA, en mesures catégorielles ne représente aucun effort réel.

La CGT finances publiques 35 revendique au contraire une vraie réforme de la grille indiciaire fonction publique, pour l'ensemble des catégories et une augmentation générale de la valeur du point d'indice.

« Une attention particulière sera apportée aux conditions de vie au travail » nous indique le directeur général quand il promeut la démarche stratégique.

Vous nous présentez la nouvelle campagne DUERP PAP. Il s'agit d'une obligation légale pour l'employeur. Le dispositif ministériel est formalisé par une application nationale, un nouveau guide de prévention des risques professionnels intégrant des données plus fines et un calendrier précis de la campagne. Vous nous le décrierez pendant ce CTL.

Cependant, nous ne partons pas de rien, les expériences passées doivent nous servir à franchir un palier dans la connaissance des risques professionnels des personnels de notre direction. Nous serons vigilants sur la démarche participative des collègues, les mieux à même de décrire leur situation de travail, les analyser au sens de la prévention tout en faisant des propositions.

Cependant, l'animation de l'exercice repose surtout sur l'organisation et les moyens qui y sont alloués. L'assistant de prévention aura un rôle incontournable, mais avec quels moyens? Il est demandé un investissement particulier aux cadres de proximité en terme de formation et de communication. On peut d'ores et déjà, connaissant la situation dans les services, s'interroger sur la disponibilité des uns et des autres pour l'exercice.

Pour nous, tous les personnels devraient être sensibilisés et formés au sujet, l'administration sait le faire comme quand elle déploie d'autorité les formations sur la discrimination ou la déontologie. Nous demandons que tous les agents aient la possibilité de se former sur le sujet des risques professionnels.

On ne va pas faire le bilan avant de commencer mais nous reviendrons plus précisément sur ce sujet inscrit à l'ordre du jour.

Enfin, nous ne pouvons terminer notre déclaration liminaire sans évoquer **le mouvement revendicatif mené par les agents des centres d'encaissement avec le soutien de la CGT**. Après une semaine d'action en mai autour de l'échéance du deuxième tiers de l'impôt sur le revenu, dans réaction de la direction générale, il aura fallu 9 jours d'horaires minimum, 8 jours de blocage et 1 jour de grève à plus de 75% (plus de 85% à Rennes) le jour de l'échéance du 16 septembre, pour que l'annonce d'une réunion de négociation le 9 octobre soit faite. Bien qu'estimant que cette date est trop éloignée, les agents ont suspendu provisoirement leur mouvement, mais ils attendent de la direction des propositions à la hauteur de leurs revendications :

- Passage de l'ACF prime industrielle de 170 à 260 euros
- Réévaluation annuelle de cette prime
- Rétroactivité de 2008 à 2013

D'ores et déjà, nous vous annonçons qu'à la demande des agents des quatre centres d'encaissement, un préavis de grève sera déposé avant cette rencontre par la CGT finances publiques, pour la semaine du 14 au 18 octobre 2013. Faute de réponse satisfaisante aux revendications des personnels dès la réunion du 9 octobre, la direction générale portera la responsabilité des conséquences, qui seront obligatoirement importantes à l'occasion de l'échéance du 15 octobre.

La CGT finances publiques 35 vous demande donc de bien faire remonter ce message de la part des agents du CEA et du CER à Monsieur le directeur général.

Rennes, le 27 septembre 2013